



**REPUBLIQUE DE GUINEE**

**Travail – Justice - Solidarité**

**MINISTÈRE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE**

**UNITE DE COORDINATION DES PROJETS**

**(UCP)**

**PROGRAMME REGIONAL DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET  
DU CENTRE (PReSeS-AOC)**

**(P179078)**

---

**Termes de référence pour le recrutement d'un (e) spécialiste chargé (e) de la  
lutte contre les violences basées sur le Genre, Exploitation, Abus Sexuel et  
Harcèlement Sexuel (VBG/EAS/HS)**

---

**Novembre, 2024**

## I. DESCRIPTION DU PROGRAMME

### 1.1. Objectif du Projet

Renforcer la collaboration régionale et les capacités des systèmes de santé à prévenir, détecter et répondre aux urgences sanitaires en Guinée. Le Programme comprend les Composantes suivantes :

**Composante 1 : Prévention des urgences sanitaires (15 millions de dollars IDA).** Ce volet vise à renforcer les capacités de la région à prévenir les urgences sanitaires en améliorant la planification et la gestion des ressources de sécurité sanitaire et en prévenant et minimisant les impacts des menaces sanitaires telles que les zoonoses et la résistance aux antimicrobiens. Cette composante comprends deux sous-composante qui sont :

- ✓ Sous-composante 1.1 : Gouvernance, planification et gestion de la sécurité sanitaire (9 millions de dollars IDA) ;
- ✓ Sous-composante 1.2 : Renforcement du programme " Une seule santé " et lutte contre la résistance aux antimicrobiens (6 millions de dollars IDA).

**Composante 2 : Détection des urgences sanitaires (42 millions de dollars IDA, 5 millions de dollars GFF).** Ce volet vise à renforcer les capacités requises pour détecter à temps les menaces sanitaires éventuelles grâce à des systèmes de surveillance multisectoriels et à des mécanismes de partage des données à l'intérieur et au-delà des frontières, à de solides réseaux régionaux de laboratoires et à la main-d'œuvre multisectorielle et intégrée requise pour permettre la détection précoce des urgences sanitaires. *Cette composante comprend trois sous-composante qui sont :*

- ✓ Sous-composante 2.1 : Surveillance collaborative (12 millions de dollars IDA, 4 millions de dollars GFF) ;
- ✓ Sous-composante 2.2 : Qualité et capacité des laboratoires (17 millions de dollars IDA).
- ✓ Sou-composante 2.3 : Ressources humaines multidisciplinaires pour les urgences sanitaires (13 millions de dollars IDA, 1 million de dollars GFF).

**Composante 3 : Réponse aux urgences sanitaires (27 millions de dollars IDA, 11 millions de dollars GFF).** Ce volet vise à renforcer et à maintenir les capacités permettant d'éviter qu'un foyer ne devienne une épidémie ou une pandémie, en mettant l'accent sur la lutte contre les maladies et sur une réponse efficace aux situations d'urgence sanitaire : *Cette composante comprend deux (2) sous composantes qui sont :*

- ✓ Sous-composante 3.1 : Gestion des urgences sanitaires (10 millions de dollars IDA, 3 millions de dollars GFF).
- ✓ Sous-composante 3.2 : Prestation de services de santé en cas d'urgence sanitaire (17 millions de dollars IDA, 8 millions de dollars GFF).

**Composante 4. Gestion du programme et capacité institutionnelle (6 millions de dollars IDA).** Cette composante soutiendra l'engagement de partenaires de développement clés tels que l'OMS pour fournir une assistance technique et un soutien à la mise en œuvre. Une fois que le projet sera effectif, l'unité de coordination du projet (PCU) engagera des consultants à court terme pour soutenir la mise en œuvre selon les besoins.

## **Composante 5 : Composante de réponse d'urgence contingente (CERC) (0,00 USD).**

En raison du fait que 35% de femmes dans le monde ont été survivantes de violences physiques et/ou sexuelle causées par leurs partenaires intimes ou d'autres acteurs (OMS 2013), la Banque Mondiale reconnaît que la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG), partout au monde, est essentielle pour combler les écarts entre les hommes et les femmes, produire un impact durable sur la pauvreté et favoriser la réalisation d'une croissance économique durable qui profite à tous.

En Guinée, la mise en œuvre du Programme Régional de la Sécurité Sanitaire en Afrique de l'Ouest et du Centre peut aggraver le risque des VBG, notamment les risques d'exploitation et d'abus sexuels (EAS), ainsi que de harcèlement sexuel (HS). Ces risques peuvent être exercés de différentes manières par un éventail d'auteurs liés à la mise en œuvre des opérations tant dans la sphère publique que privée de plusieurs manières.

Les Violences Basées sur le Genre constituent une violation importante des droits humains et une expression des inégalités sociales existantes entre les hommes et les femmes dans le monde. Dans les pays en voie de développement, les formes de violences sont encore plus importantes du fait des inégalités sociales, des crises et aussi de la pauvreté de plus en plus grandissante. Les statistiques existantes sur le sujet montrent que les femmes sont plus à risque que les hommes en ce qui concerne les formes de violences basées sur le Genre.

Les nouvelles normes environnementales et sociales (NES) un (1) de la Banque mondiale contiennent des exigences spécifiques relatives à l'identification et à l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux projets financés par la Banque mondiale. Ces normes renseignent les équipes de projet sur les bonnes pratiques permettant de gérer les risques et effets des EAS/HS dans le contexte du Cadre environnemental et social, notamment les NES ci-après, ainsi que les mesures de sauvegarde antérieures au Cadre :

- ✓ NES no 2 : Emploi et conditions de travail ;
- ✓ NES no 4 : Santé et sécurité des populations ;
- ✓ NES no 10 : Mobilisation des parties prenantes et information.

Les présents termes de référence (TDR) sont élaborés pour servir au recrutement d'un (e) Expert (e) VBG, y compris l'EAS et le HS qui sera chargé (e) d'appuyer l'Unité de Coordination des Projets dans la mise en œuvre du Plan d'action pour la prévention et réponse aux Violences Basées sur le Genre, Exploitation et Abus Sexuels, Harcèlement Sexuel

## **II. MISSIONS ET TACHES DU/DE LA SPECIALISTE**

Sous l'autorité du Coordinateur National de l'UCP, le ou la Spécialiste en VBG veillera à la prise en compte des questions relatives à l'identification, la gestion et atténuation des risques des

VBG/EAS/HS dans la mise en œuvre de toutes les activités du PReSeS-AOC et cela conformément aux procédures en vigueur de la Banque Mondiale.

#### **4. Principales tâches du (ou de la) Spécialiste en Violences Basées sur le Genre (VBG)**

Le ou la spécialiste en VBG est chargé de l'exécution des tâches qui se résument comme suit :

**a) Identification des risques des VBG/EAS/HS et la conception des stratégies d'atténuation des risques pour les deux projets :**

- ✓ Contribuer à l'élaboration des éléments VBG relatifs aux termes de référence pour la préparation des documents-cadres de sauvegardes environnementale et sociale et assurer l'intégration et la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de VBG/EAS/HS telles que prévues par ces documents, y compris le Plan d'engagement environnemental et social (PEES) et le Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), qui englobent aussi le Plan d'Action EAS/HS ; le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ; le Plan de Gestion de Main d'Œuvre (PGMO) ; le Plan de Gestion de Sécurité (PGS) ; et le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) ;
- ✓ Veiller à ce que l'évaluation des risques de VBG/EAS/HS soit réalisée et actualisée tout au long de la mise en œuvre du projet ;
- ✓ Contribuer au suivi et à la mise en œuvre des éléments VBG des documents de sauvegardes environnementale et sociale préparés dans le cadre des Projets tels que cités ci-haut.

**b) Mise en œuvre et coordination des activités de prévention et réponse ainsi que d'atténuation des risques :**

**i. Supervision des contrats des prestataires :**

- ✓ Contribuer à l'intégration des clauses spécifiques aux EAS/HS dans les Dossiers d'Appels d'Offres (DAO) et/ou les Dossiers de Demande de Cotation (DC), ainsi que dans les contrats, dans les termes de référence et dans les codes de conduite des prestataires (entreprises, missions de contrôle, réalisation des travaux, etc.) ;
- ✓ Contribuer à l'évaluation des dossiers de cotation des entreprises (réalisation des travaux) afin de veiller à ce que l'efficacité du plan d'atténuation des risques de EAS/HS du contractant soit prise en compte.
- ✓ Faciliter et faire le suivi des consultations spécifiques des femmes dans des lieux accessibles et sûrs ;
- ✓ Faire le suivi de la signature par toutes les parties prenantes du projet du code de conduite ;

**ii. Supervision des consultants ou ONG spécialistes en matière des VBG :**

- ✓ Contribuer à l'élaboration des termes de référence pour le recrutement des consultants ou ONG spécialistes en matière des VBG qui peuvent être engagés pour appuyer la mise en œuvre des activités de prévention et réponse aux EAS/HS, y compris les mesures d'atténuation des risques, à l'attention des communautés affectées par le projet et la mise en œuvre des activités dans les zones d'intervention du projet ;
- ✓ Superviser l'ensemble des prestations de ces consultants spécialistes VBG, ce qui pourrait comprendre l'élaboration et la validation des cartographies des services de qualité, les consultations communautaires, les formations des parties prenantes, les campagnes de sensibilisation, et le suivi de proximité des partenaires et du personnel du projet ;
- ✓ Assurer le suivi de la cartographie des services VBG pour l'ensemble des projets de la

Banque notamment par l'utilisation de l'outil KoBoToolbox et veiller à la disponibilité d'une base des données sur les services ;

- ✓ Servir de courroie de transmission entre la coordination des projets/programme de la Banque et la coordination nationale de lutte contre les VBG auprès du ministère de la Promotion Féminine Enfance et Personnes Vulnérables ;
- ✓ Assurer, avec l'appui des consultants spécialistes, le développement et la mise en place d'un plan de formation sur les VBG/EAS/HS tout au long de la mise en œuvre des Projets, notamment à l'endroit du personnel des ONG de mise en œuvre, du personnel de l'UGP, ainsi que les acteurs communautaires sur les thématiques des risques des VBG/EAS/HS, la réponse appropriée et éthique aux cas de EAS/HS, et la mise en œuvre du code de bonne conduite et du MGP.

**iii. Appui à la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes (MGP) :**

- ✓ Assurer en collaboration avec les ONG et des contractants la coordination et la mise en œuvre du MGP en ce qui concerne les questions liées aux VBG/EAS/HS dans le cadre des Projets, y compris un protocole de réponse aux cas de EAS/HS, tout en assurant une approche « axée sur le/la survivant(e) » pour faire en sorte que les personnes ayant vécu un incident de EAS/HS reçoivent une assistance médicale, psychosociale et juridique conforme aux besoins de chacun(e), sous réserve du consentement du/de la victime et, tout en respectant son droit à la confidentialité et sécurité (ceci comprendra un suivi régulier sur le terrain pour vérifier le bon fonctionnement du MGP, les pistes d'entrée appropriées, et la qualité des services dans le circuit de référencement) ;
- ✓ Assurer le respect des principes directeurs concernant la confidentialité et la sécurité dans la collecte, le stockage, et le partage éthiques des données liées aux plaintes de EAS/HS.
- ✓ Sensibiliser les communautés sur les EAS/HS, le MGP sensible aux EAS/HS, le code de conduite
- ✓ Assurer l'identification des points focaux VBG et renforcer leurs capacités.

**iv. Coordination et collaboration :**

- ✓ Collaborer avec les autres experts de l'UCP, notamment les trois Spécialistes en mesure de sauvegardes environnementale, de sauvegarde sociale et celui du spécialiste en gestion des déchets biomédicaux dans le cadre de leurs activités ;
- ✓ Participer aux réunions périodiques de coordination du mécanisme de coordination des VBG organisées par le Ministère en charge des questions de VBG ;
- ✓ Informer et faire participer, le cas échéant, les structures gouvernementales au niveau des zones d'intervention aux activités et mesures d'atténuation des risques de EAS/HS menées dans le cadre des Projets/programmes.

**b) Suivi et évaluation :**

**i. Suivi des activités et indicateurs divers :**

- ✓ Mettre en place un plan de suivi et évaluation des activités relatives à la prévention et la gestion des cas de EAS/HS, en coordination et avec l'appui du spécialiste en suivi et évaluation du projet, assorti des indicateurs de résultats et leurs valeurs cibles, ce qui lui

permettra de collecter systématiquement et de façon conforme aux principes directeurs et aux bonnes pratiques, les retours de la communauté sur le fonctionnement du MGP (y compris le code de bonne conduite du projet) et les autres services d'assistance aux survivant(e)s ;

- ✓ Appuyer en collaboration avec les ONG évoluant dans le cadre de la lutte contre les VBG, le suivi des indicateurs relatifs au fonctionnement du MGP, notamment concernant le rapportage et le suivi des plaintes de EAS/HS liées au projet (ceci doit être fait tout en respectant le protocole de réponse aux cas de EAS/HS et les principes directeurs de gestion des cas de VBG) ;
- ✓ Sur la base des informations collectées directement et fournies par les consultants en supervision, tenir à jour et communiquer de manière périodique un outil de suivi (e.g., tableau) résumant les informations relatives aux contrats des prestataires ou consultants relatifs aux VBG, les codes de bonne conduite mis en vigueur, et les dates de formation du personnel de terrain et aussi du personnel du Projet ;
- ✓ Documenter les bonnes pratiques ou histoires de succès vécues à la suite de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de EAS/HS.

#### i. Analyse des données et activités :

- ✓ Évaluer les activités du Projet pour apprécier l'adéquation avec les exigences nationales et celles de la Banque mondiale en matière de prévention et gestion des cas de VBG ;
- ✓ Proposer des ajustements au paquet d'activités de prévention et gestion des cas de EAS/HS et les mesures appropriées pour assurer leur bonne exécution.

#### c) Rapports

- ✓ Rédiger les rapports périodiques (mensuels, trimestriels et annuels) contenant l'évolution de la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques de EAS/HS du Projet et des prestations/fournisseurs et des consultants d'appui ;
- ✓ Contribuer à la préparation des plans d'action annuels, ainsi qu'à la rédaction des rapports périodiques du Projet (mensuels, trimestriels et annuels) et veiller à la prise en compte adéquate des aspects VBG/EAS/HS dans lesdits rapports.

Ces rapports feront le point sur les réalisations du mois, du trimestre ou de l'année et présenteront les principales questions soulevées et les solutions apportées en même temps que les forces et faiblesses des actions menées. Ils présenteront également les prévisions pour le mois ou le trimestre suivant. Lesdits rapports seront dus au plus tard sept (7) jours, quinze (15) jours et un mois respectivement après la fin de chaque période concernée.

### III. COMPETENCES ET QUALIFICATIONS

**L'Expert/te VBG devra justifier du profil suivant :**

### **Qualifications et expériences requises**

- ✓ Être titulaire d'un diplôme universitaire de Bac+5, Master en Sociologie, en Psychologie, en droit, ou sciences sociales, ou toute autre discipline pertinente similaire ;
- ✓ Au moins huit ans (8) ans d'expérience professionnelle globale ;
- ✓ Au moins Cinq (5) ans d'expérience dans la supervision des activités de prévention et lutte contre les VBG, égalité de genre ; autonomisation des femmes, l'expérience en matière de prévention et de réponse à l'EAS/HS sera une valeur ajoutée ;
- ✓ Une excellente connaissance des principes directeurs et éthiques qui gouvernent le travail avec les survivantes(s) des VBG et des bonnes pratiques dans la mise en œuvre des activités de prévention et lutte contre les VBG/EAS/HS ;
- ✓ Une bonne expérience des méthodes de collecte et d'analyse des données sur les VBG ;
- ✓ Des capacités dans l'analyse situationnelle des problématiques liées aux VBG ;
- ✓ Une bonne connaissance des normes de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale ;
- ✓ Une bonne connaissance de la législation nationale de la Guinée en matière des VBG ;
- ✓ Une excellente maîtrise du français et une bonne capacité de rédaction des rapports ;
- ✓ Une bonne maîtrise des outils informatiques (traitement de textes, tableurs, Internet et Intranet, logiciels d'enquête, etc.).

**Les candidatures féminines sont fortement encouragées de manière générale.**

### **IV. DUREE DU CONTRAT**

La durée des prestations du (de la) Spécialiste VBG sera d'une durée maximale égale à la durée du Programme. Le contrat y relatif sera établi sur la base de la performance et sera à ce titre reconduit annuellement, après une période d'essai de six (06) mois.

### **V. LIEU D'AFFECTATION**

Le (la) Spécialiste VBG sera basé(e) dans le cadre de ses fonctions, dans les locaux de l'UCP/MSHP à Conakry et effectuera des missions ponctuelles dans les localités couvertes par les Projets selon les nécessités de services.

### **VI. METHODE DE SELECTION ET CONDITIONS D'EMPLOI**

Le Spécialiste en VBG/EAS/HS sera sélectionné suivant la méthode de Sélection de Consultants Individuel, conformément aux procédures en vigueur de la Banque Mondiale définies dans le Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition septembre 2023.

La sélection se fera en deux étapes, une étape d'étude de dossier qui évaluera la formation académique et les expériences à l'issue de laquelle une liste courte des candidats qui remplissent les critères sera élaborée et seuls les candidats retenus lors de cette première étape participeront à la seconde étape

qui est l'étape d'interview. Cette seconde étape évaluera les connaissances techniques, professionnelles ainsi que les qualités personnelles des candidats telles que spécifiées dans le dossier de candidature. Le choix final portera sur l'un des candidats retenus à deuxième étape.

Les conditions d'emploi feront l'objet d'un contrat à négocier avec l'administration en charge du projet. Il reste entendu que le recrutement de candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions du Règlement de Passation des Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs sollicitant le Financement d'un Projet d'Investissement (FPI), édition septembre 2023, « le Règlement de passation des marchés » : les représentants du gouvernement et les fonctionnaires peuvent être engagés pour des marchés portant sur des services de conseil, à titre individuel ou en tant que membres de l'équipe d'un bureau de consultants, uniquement (i) s'ils sont en congé sans solde ; (ii) s'ils ne sont pas engagés par l'organisme pour lequel ils travaillaient immédiatement avant leur départ en congé et (iii) si leur emploi ne donne pas lieu à un conflit d'intérêts (voir paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 de la Section III de : « Banque mondiale, Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI).

## VII. DÉPÔT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature devra comporter :

- une lettre de motivation adressée à Monsieur le Coordonnateur National du programme
- Un curriculum vitae détaillé, daté, signé du candidat et mentionnant les contacts d'au moins trois (3) références ;
- Les copies légalisées des diplômes par les autorités compétentes ;
- Les preuves des expériences acquises (attestations, certificats de travail...).